Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

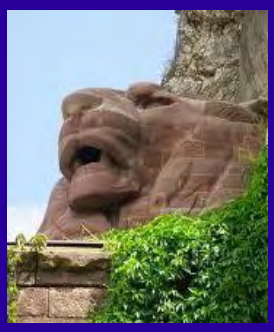

AGIR ET MOBILISER NOS RESSOURCES POUR PRÉPARER L'AVENIR DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ÉTAT DANS LE TERRITOIRE-DE-BELFORT

2011

Préambule

AGIR ET MOBILISER NOS RESSOURCES POUR PREPARER L'AVENIR DU TERRITOIRE

Le rapport recense toutes les actions menées en 2011 par les services de l'Etat dans le département du Territoire de Belfort. Leur intervention s'est développée dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale.

Cette année aura été marquée par une forte implication en faveur de l'économie et du retour à l'emploi. Parmi les actions, je veux souligner le soutien à toutes les initiatives d'excellence (PER, filière Énergie, pôles de compétitivité...) mais aussi la mobilisation des dispositifs d'Etat pour préserver la cohésion sociale et la solidarité avec une attention portée à toutes les formes d'exclusion.

Pour faire face aux défis présents et futurs, il faut mettre en œuvre des politiques qui contribuent au maintien du vivre ensemble, de la solidarité, des responsabilités individuelles et collectives. Pour atteindre cet objectif les fonctionnaires de l'Etat se sont mobilisés pour promouvoir les dispositifs qui favorisent l'emploi, la formation professionnelle et créent les conditions d'un environnement favorable au développement des entreprises.

La recherche de l'efficience et de l'amélioration de la qualité du service rendu au public a été au quotidien au cœur de leur action.

Mais un territoire ne se développe harmonieusement que dans un climat de concertation, de confiance et de dialogue permanent entre les différents acteurs en présence.

Je veux à l'heure du bilan, remercier tous les partenaires de l'Etat, collectivités locales, acteurs économiques, associations, pour le concours éminent qu'elles ont apporté à la mise en œuvre et à la réussite des politiques publiques développées dans le département.

Jean-Robert Lopez
Préfet du Territoire de Belfort

Sommaire

SOUTENIR, ORGANISER, DYNAMISER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

Notre action 1 : l'État apporte un soutien renforcé aux entreprises en difficulté
Notre action 2 : l'État mobilise ses dispositifs de revitalisation
Notre action 3 : l'État concentre son effort sur le développement d'un emploi durable

PENSER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR RENFORCER SON ATTRACTIVITE

Notre action 1 : l'État soutient la filière Énergie
Notre action 2 : l'État porte son effort sur la valorisation de l'espace médian
Notre action 3 : l'État soutient le réaménagement touristique du Ballon d'Alsace
Notre action 4 : l'État veille à la valorisation de la ruralité via les PER

MOBILISER NOS DISPOSITIFS POUR FAVORISER LA COHESION SOCIALE

Notre action 1 : l'État renforce la cohésion sociale en animant le CUCS
Notre action 2 : l'État supporte le logement social et responsable
Notre action 3 : l'État et l'ANRU priorisent la rénovation urbaine
Notre action 4 : l'État structure son action autour de la lutte contre l'exclusion
Notre action 5 : l'État soutient la réorganisation de l'offre de soins

GARANTIR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Notre action 1 : l'État garantit la sécurité et l'ordre publics
Notre action 2 : l'État mène une action volontariste sur la sécurité routière
Notre action 3 : l'État déploie ses dispositifs en matière de sécurité civile

FAVORISER L'INTEGRATION CITOYENNE DES POPULATIONS IMMIGREES DANS UN CADRE MAITRISE

Notre action 1 : l'État s'engage sur la délivrance des titres aux étrangers réguliers
Notre action 2 : l'État porte son effort sur le traitement du contentieux
Notre action 3 : l'État encourage l'intégration des populations et la diffusion des valeurs républicaines

MODERNISER LE SERVICE PUBLIC ET ADAPTER L'ADMINISTRATION

Notre action 1 : l'État territorial poursuit sur la voie de la réforme
Notre action 2 : l'État met l'accent sur la simplification de la délivrance des titres
Notre action 3 : l'État améliore la qualité de l'action et du service publics

DEVELOPPER UN PARTENARIAT PRIVILEGIE AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Notre action 1 : l'État soutient les collectivités dans la réalisation de projets
Notre action 2 : l'État conduit la mise en œuvre du nouveau schéma de coopération intercommunale

→ SOUTENIR, ORGANISER, DYNAMISER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

L'État et ses partenaires face au contexte industriel en 2011

Les entreprises du Territoire de Belfort ont su d'une manière générale faire preuve de résistance durant la crise économique et financière qui a touché le pays en 2008 et 2009. La situation économique au premier semestre 2011 a été globalement très satisfaisante. Les entreprises, dont l'activité a connu pendant cette période un certain dynamisme, ont ainsi pu renouer avec une croissance soutenue et réaliser de nombreux investissements.

Visite de l'entreprise STEIM

Néanmoins force est de constater que depuis l'été 2011, un infléchissement de la tendance et même une nette dégradation dès la rentrée de septembre ont été constatés (forte baisse de la demande d'investissement, carnets de commandes courts, procédures de licenciements engagées).

Dans ce contexte, les services de l'État sont restés mobilisés pour accompagner au mieux les établissements du département et leurs salariés.
Ainsi, les partenaires économiques ont été à de nombreuses reprises conviés en Préfecture pour échanger sur la situation économique lors de diverses réunions (Commission Départementale du Financement de l'Économie, Service Public de l'Emploi, réunions de suivi du Plan de Mobilisation pour l'emploi, petits-déjeuners économiques, audiences bilatérales....).
De nombreuses visites d'entreprises également réalisées tout au long de l'année ont été l'occasion de rencontrer sur le terrain les chefs d'entreprise et d'évoquer avec eux leurs projets, leurs attentes, leurs difficultés.

Action n°1 : dans le Territoire-de-Belfort, l'État apporte un soutien renforcé aux entreprises en difficulté

→ L'ACTIVITÉ DES COMITÉS MOBILISÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE TRAITEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ (CDFE ET CCSF)

Initiée début 2009, la Commission Départementale de Financement de l'Économie (CDFE), coprésidée par le Préfet et la Directrice Départementale des Finances Publiques a poursuivi en 2011 sa mission d'information et d'échanges avec les acteurs économiques locaux sur la situation des différents secteurs d'activité et des entreprises dans le département.

Par ailleurs, la commission départementale des chefs des services financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) s'est également réunie à plusieurs reprises tout au long de l'année 2011. Cette instance a vocation à permettre une **harmonisation de la position des créanciers fiscaux et sociaux** en direction des entreprises confrontées à de graves difficultés générant des retards de paiement, sans être en cessation de paiement.
On observe ainsi une légère baisse du nombre de dossiers examinés par rapport à 2010, soit 10 dossiers dont la moitié concernait des entreprises du secteur de l'industrie. La majeure partie des plans d'apurement a été respectée. Toutefois, un tiers des sorties étaient dues à des plans non respectés ou à des mises en redressement ou liquidation judiciaires. Les délais de paiement sont compris généralement entre 12 et 24 mois.

Enfin, **la DDFIP a pérennisé en 2011 la mise en œuvre de mesures de célérité en matière de remboursements aux entreprises de certaines créances fiscales** détenues sur l'Etat (remboursement accéléré d'excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés, remboursement mensuel des crédits de TVA, restitution anticipée du Crédit Impôt Recherche)

Une CDFE réunie régulièrement...
Pour assurer le pilotage de la politique économique, en phase avec le tissu entrepreneurial

10 dossiers traités par la CCSF...
Pour apurer les situations d'endettement en période de crise

→ Bilan du dispositif de médiation départementale du crédit

Dans le Territoire-de-Belfort, le dispositif de médiation, depuis son lancement en novembre 2008, **a contribué en lien avec les services de l'Etat à :**

- conforter 25 sociétés dans leur activité,
- débloquer 3M€ de crédit (hors écrasement des dettes),
- préserver 537 emplois.

A la fin du premier trimestre 2012, le bilan est le suivant : 64 entreprises ont saisi la Médiation départementale du crédit, 52 dossiers ont été acceptés en médiation (soit 81% des demandes déposées) et 51 dossiers ont été instruits et clôturés en médiation. Enfin, 57% des dossiers ressortent en médiation réussie.

Ainsi, à cette date, 5 millions d'euros d'encours de crédit ont été traités en médiation. S'agissant du niveau moyen des encours, 62% des cas représentent des montants se situant dans une fourchette inférieure à 50K€, 24% sont compris entre 50 et 150K€, 13% sont compris entre 150 et 500K€.

Les difficultés de financement touchant principalement les lignes de découvert et les besoins de crédit à court terme constituent la principale cause de saisine du médiateur départemental (soit 98%). Par ailleurs, l**es dossiers traités sont en lien avec les banques à 98%**. 98% des entreprises en médiation sont des TPE ou des PME de moins de 50 salariés. Par secteur d'activité, cela concerne le commerce à 40%, les services à 24%, le BTP à 16%, l'industrie à 16% et le secteur agricole à 4%.

Un bilan positif du médiateur du crédit en 2011 :

52 dossiers acceptés en médiation ; 51 dossiers clôturés

57% des dossiers ressortent en médiation réussie

5M€ d'encours de crédit traités avec les institutions bancaires

Depuis 2008, 25 sociétés et 537 emplois préservés

→ L'Etat suit spécifiquement les entreprises en difficulté

Dans un contexte industriel parfois tendu, et soumis aux mutations de l'activité économique locale et nationale, l'État veille à assurer le suivi des entreprises en difficulté, conformément à ses engagements nationaux. Le soutien apporté aux structures fragilisées doit permettre de pérenniser des activités souvent viables, mais ponctuellement exposées à une conjoncture défavorable. L'État intervient ainsi pour accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches. En 2011, quatre entreprises étaient concernées dans le département :

- **LE FRANC-COMTOIS** (86 salariés) : groupe les fromageries de Blâmont : entreprise spécialisée dans la production d'emmental
- **SERRIB** (61 salariés) - Groupe GTS : entreprise de maintenance de matériels électroniques
- **BUFFA** (270 salariés) : entreprise de transport routier de fret interurbain
- **BBI Peinture** (64 salariés) : entreprise de fabrication de peinture industrielle et vernis

Dans le Territoire-de-Belfort, l'État a soutenu en 2011 :

4 entreprises industrielles et de service

Près de 500 emplois menacés

Le maintien de l'activité et de l'emploi dans des entreprises viables à terme

→ Le recours aux outils de maintien dans l'emploi

> Le Chômage partiel et le FNE formation

Pour l'année 2011, 64 demandes de chômage partiel ont été instruites par l'unité territoriale de la DIRECCTE contre 158 en 2010, soit –59,5%, représentant un volume de 197 520 heures autorisées au bénéfice de 41 établissements du département.

23 088 heures (contre 86 521 heures en 2010) ont été effectivement réalisées en 2010, concernant 1451 salariés, soit une diminution conséquente de -73,3%.

Enfin, 7 entreprises (contre 13 en 2010) ont adhéré au dispositif d'APLD (activité partielle de longue durée) mise en place par le gouvernement par décret en date du 29 avril 2009. Dans ce cadre, 61 061 heures ont été autorisées concernant 353 salariés, contre 519 en 2010 pour 191848 heures. Conformément aux orientations gouvernementales, il a été proposé aux entreprises de mettre à profit ces périodes de sous activité pour former et qualifier leurs salariés.

Les services de l'UT 90 de la DIRECCTE ont conclu des conventions au titre du FNE-Formation avec 2 entreprises (contre 5 en 2010)

du département avec un coût global pour l'Etat de 55 380€ contre 634 675 € en 2010. Les formations mises en place ont concerné 48 salariés contre 170 en 2010.

Globalement, 153 500€ (contre 951 500 € en 2010) ont été versés par l'État aux entreprises du département en 2011 au titre du chômage partiel (allocation spécifique, conventions d'APLD) et des conventions FNE formation.

Depuis le début de l'année 2012, 31 entreprises essentiellement issues des secteurs de automobile et de la métallurgie ont sollicité des heures de chômage partiel pour un total d'heures autorisées de 120 000 h.

A ce stade, seules 10% des heures demandées ont été effectivement consommées.

Cependant, en raison d'une conjoncture peu favorable dans le secteur automobile notamment, il est probable que les entreprises sollicitent davantage d'heures de chômage partiel dans les mois à venir. Les mesures de simplification du dispositif actuel annoncées dans le cadre du Sommet pour l'emploi du 18 janvier dernier devraient contribuer à faciliter et accentuer le recours à l'activité partielle.

Visite d'Inservet

> L'accompagnement des salariés licenciés avec la mise en place du Contrat de Transition Professionnelle (CTP)

L'année 2011 a été marquée par la mise en place de **2 plans de sauvegarde de l'emploi** (PSE) contre 3 en 2010, représentant ainsi 132 suppressions d'emplois sur un effectif total de 147 salariés concernés dans ces 2 établissements. Par ailleurs, comme en 2010, 4 entreprises non soumises à l'obligation de mettre en place un PSE ont eu recours à des procédures de licenciement pour motif économique de plus de 10 salariés.

Au total, 64 suppressions d'emplois ont été dénombrées dans ces 4 établissements. Afin de favoriser le reclassement des salariés concernés par ces licenciements, les acteurs locaux ont pu s'appuyer sur le dispositif du contrat de transition professionnelle (CTP) mis en œuvre par Transitio (filiale de l'AFPA) depuis 2009.

A compter du 1er septembre 2011, a été mis en place un dispositif unique d'accompagnement des salariés licenciés économiques des entreprises de moins de 1000 salariés : le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) ayant vocation à remplacer la convention de reclassement personnalisé et le CTP. Outre les prestations d'accompagnement personnalisé et les mesures de formation mises en oeuvre par Pôle Emploi ou ses sous-traitants pendant la durée du contrat, le nouveau dispositif ouvre la possibilité aux salariés licenciés d'effectuer des périodes de travail sous conditions. Il offre par ailleurs une sécurisation financière par le biais du versement d'une allocation s'élevant à 80% du dernier salaire perçu si l'ancienneté du salarié est d'au moins une année.

En 2011, l'État encourage le maintien dans l'emploi pour préserver nos savoir-faire :

64 demandes de chômage partiel en 2011, contre 158 en 2010, et près de 24000h réalisées

2 conventions au titre du FNE-Formation, 48 salariés concernés, pour un montant de 55380€

153 500€ versés au titre du chômage partiel

Accompagnement des salariés licenciés via le Contrat de Transition Professionnel (CTP) et l'AFPA

Mise en œuvre du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) en partenariat avec Pôle emploi et les sous-traitants

Soutien de toutes les démarches de requalification et de rentrée dans l'emploi

Action n°2 : l'État mobilise des dispositifs de revitalisation et anticipe les effets de la conjoncture sur l'activité des entreprises et l'emploi

→ Les dispositifs de revitalisation mobilisés

Le Territoire-de-Belfort dispose depuis 2009 de deux outils de revitalisation : **Aire Urbaine Investissement (AUI) mis en place en septembre 2009 et le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT)** auquel le département a été rendu éligible en 2009.

En 2011, le Comité de coordination des investissements d'AUI a permis de soutenir 12 entreprises belfortaines pour un montant de 390000 €.

S'agissant du FNRT, ce fonds bénéficie aux entreprises de 10 à 500 salariés porteuses de projets visant à créer ou maintenir de 10 à 500 emplois dans l'entreprise, que ce soit par le développement de l'activité, la reprise d'établissement, le changement fondamental de procédé de production, la diversification de la production ou le renforcement du fonds de roulement.

Ainsi, le comité de pilotage présidé par le préfet s'est prononcé favorablement à l'octroi d'un prêt de revitalisation pour 8 projets d'entreprises (dont 4 en 2011).

L'enveloppe initiale de FNRT accordée au Territoire de Belfort en 2009 s'élevant à 1,5M€ (entièrement consommée en juillet 2011) **a permis le soutien de 6 projets d'entreprises :**

- SOMP (20 salariés, fabrication d'outillages et mécanique de précision pour l'énergie et l'automobile) : prêt de 100K€ accordé
- EST VOLAILLE (16 salariés, commercialisation de volailles) : prêt de 100 K€ accordé
- DEMEUSY (60 salariés, fabrication de pain et viennoiserie) : prêt de 700 K€ accordé
- SCHRAAG (39 salariés, imprimerie de labeur) : prêt de 140 K€ accordé
- MDTE (47 salariés, spécialisée dans les travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation) : prêt de 100K€ accordé
- BBI Peinture : prêt de 360K€.

Une demande d'enveloppe complémentaire effectuée par le Préfet en juin 2011 a été validée par le comité national de suivi qui a accordé **500 K€ supplémentaire** au département. Grâce à cette nouvelle enveloppe, **3 projets ont d'ores-et-déjà pu être accompagnés :**

- MECABOIS (10 personnes, fabrication de charpentes et autres menuiseries) : prêt de 200K€ (projet d'investissement reporté en 2012).
- BELPLAST (16 personnes, conception et production de pièces en matières plastiques) : prêt de 150K€
- Maison du Bois (15 personnes, fabrication de maisons à ossature bois) : prêt de 150K€

Dans un contexte économique toujours relativement tendu et en l'absence de signature de nouvelle convention de revitalisation, le Préfet a souhaité pouvoir disposer d'un nouvel abondement de l'enveloppe FNRT afin de continuer à soutenir en 2012 les projets portés par les PME belfortaines.

Ainsi, une enveloppe supplémentaire de 200K€ a été allouée au Territoire de Belfort en avril dernier.

Les dispositifs de revitalisation portés par l'État ont financé :

Au titre du comité AUI, 12 entreprises belfortaines pour un montant de 390 000€

Le comité d'attribution des prêts FNRT présidé par le Préfet a octroyé 8 prêts de revitalisation en 2011

1,5M€ d'enveloppe FNRT initiale, répartis sur 9 projets d'entreprises

Des prêts accordés, d'un montant variant entre 100 000€ et 360 000€

Une enveloppe supplémentaire de 500 000€ allouée au département en juin 2011, sur demande du Préfet

Une seconde enveloppe supplémentaire de 200 000€ obtenue en avril 2012

Au total, 2,2M€ investis par l'État en 2010/2011 au titre de la revitalisation

→ Les démarches de GPEC ont été encouragées

L'unité territoriale de la DIRECCTE a conclu avec la CCI du Territoire de Belfort une convention de sensibilisation des entreprises du secteur énergie à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).
Cette convention, qui a couvert la période du 1er décembre 2009 au 30 septembre 2011, prévoyait trois grands axes d'intervention :

- **la mise en place d'actions collectives d'information, de communication et d'animation** sur la GPEC auprès des entreprises qui envisagent de se diversifier dans les productions ou offre de services de la filière énergie.
- **la conduite d'actions de capitalisation, d'évaluation, de diffusion de démarches de GPEC**, notamment par la réalisation et la diffusion d'un guide des pratiques de l'offre de formation régionales pour le secteur de l'énergie,
- **la réalisation d'appuis individualisés auprès de 10 entreprises** afin de les aider à s'approprier les enjeux et contenu des démarches de GPEC et à établir le diagnostic de leurs besoins en matière de GPEC.

Le coût prévisionnel de cette démarche s'est élevé à 86 339 € avec un financement à hauteur de 38 553 € par l'Etat (45%), de 21 585 € par le FSE (25 %) et de 25 901 € (30%) par la CCI du Territoire de Belfort.
Par ailleurs, une convention GPEC a été conclue avec l'entreprise Baches Laily le 1er juin 2011 pour une montant global de 13 604.5€ avec une participation de l'Etat à hauteur de 50%, afin de procéder à une redéfinition des postes et à une nouvelle organisation du travail au sein de l'entreprise.

Les mesures de soutien au développement de la GPEC en 2011 :

Près de 87000€ de financement, dont 38553€ à la charge de l'État

Une convention GPEC conclue en juin 2011 pour un montant de 13604,5€

Action n°3 : l'État concentre son effort sur le développement d'un emploi durable au niveau du bassin territorial

→ L'emploi en 2011

S'agissant de l'évolution du marché du travail dans le Territoire de Belfort en 2011, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A et ABC a subi une hausse respective de 1,7 et 2% sur une année. Malgré quelques indicateurs satisfaisants (augmentation des effectifs salariés, des contrats d'intérim et des contrats d'apprentissage, baisse des licenciements économiques et du recours au chômage partiel), l'augmentation du nombre de chômeurs a connu une accélération significative à partir de l'été 2011 impactant plus particulièrement les catégories de demandeurs d'emploi déjà les plus touchées (jeunes, femmes, seniors, demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD), travailleurs handicapés).

→ Le Plan de mobilisation pour l'emploi : une priorité de l'État

La lutte contre le chômage a constitué un axe fort de la politique gouvernementale menée en faveur de l'emploi depuis le début de l'année 2011.
Dans cette perspective, a été annoncé en février 2011 un plan d'action national assorti d'une enveloppe de 500 millions d'euros supplémentaires afin de contribuer à infléchir la courbe ascendante du nombre de demandeurs d'emploi.
Le Service Public de l'Emploi Départemental du Territoire de Belfort s'est réuni à six reprises en 2011. Il s'inscrit dans les axes de travail fixés en SPER et a vocation à réaliser un état des lieux des dynamiques déjà engagées et également des freins et des actions possibles. Conformément aux directives nationales, il a été prévu de concentrer les efforts sur le développement de l'emploi des jeunes par l'alternance, l'accompagnement des chômeurs de longue durée par la promotion des contrats aidés auprès des collectivités territoriales et des EPCI, secteur médical et des entreprises.

> L'emploi des jeunes: **le développement de l'alternance**

Malgré un contexte économique difficile, le nombre de contrats d'apprentissage n'a jamais baissé depuis 2007. Il affiche même une légère hausse en 2011 (+3,7%), avec un total de **895 contrats signés contre 863 en 2010.**

L'Etat se mobilise pour l'emploi des jeunes

895 contrats d'apprentissage en 2011 (+3,7% par rapport à 2010)

188 contrats de professionnalisation, l'effort devant être accru en 2012/2013

188 contrats de professionnalisation ont été signés en 2011 contre 241, en 2010. Ce recul s'explique notamment par le choix des employeurs qui privilégient le contrat d'apprentissage, historiquement plus connu et, de leur point de vue, moins complexe à mettre en oeuvre.

Pour 2012, le gouvernement a décidé de reconduire jusqu'à fin juin le dispositif d'aide à l'embauche pour les employeurs recrutant des personnes sous contrat en alternance. Par ailleurs, il est prévu de renforcer le plan de communication local relatif à l'alternance et mettre l'accent plus particulièrement sur le contrat de professionnalisation. Une plaquette d'information est notamment à disposition des employeurs afin de promouvoir les différentes aides à l'embauche disponibles et préciser les règles de cumul des aides.

Le forum de l'alternance 2011

> L'accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée

A fin juin 2011, tous les chômeurs de longue durée de plus d'un an n'ayant entrepris aucune action en 2010, ont été reçus par les services de Pôle Emploi en vue de se voir proposer une formation, un emploi ou un accompagnement renforcé.

Par ailleurs, les moyens supplémentaires fléchés sur la formation des demandeurs d'emploi ont permis d'augmenter sensiblement le nombre d'entrées en formation financées par Pôle Emploi en 2011.

> Les contrats aidés

En 2011, le Plan de mobilisation a permis d'abonder l'enveloppe initiale des contrats aidés à hauteur de 50 000 contrats au niveau national, essentiellement dans le secteur non marchand.

Les contrats aidés ont été actionnés comme première étape d'un retour à l'emploi (CAE, secteur non marchand) ou comme déclencheur d'embauche (CIE, secteur marchand) pour les publics en difficulté ciblés.

Ainsi, le Territoire de Belfort a pu bénéficier de 49 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi complémentaires auxquels se sont ajoutés la centaine de CAE supplémentaires sollicités par le Conseil Général pour les bénéficiaires du RSA. A la fin de l'année 2011, le taux de réalisation pour ce type de contrat était de 90,9%, **soit 1058 signatures pour un objectif de 1164, tous prescripteurs confondus** (Conseil Général, Mission Locale, Pôle Emploi)

En fin d'année, des CAE aux taux dérogatoires de 95% ont été accordés aux employeurs présentant un nombre d'embauches 2011 supérieur à celui réalisé en 2010 (44 CAE) ; de même, 7 CAE d'une durée de 6 mois ont été signés au taux dérogatoires de 105% avec les structures sociales d'hébergement d'urgence.

L'enveloppe des **Contrats Initiative Emploi**, mobilisée en priorité pour les publics en difficulté et notamment pour les chômeurs de longue durée, a permis de prescrire **183 contrats pour un objectif de 224**, soit un taux de réalisation de 81,7%.

En vue d'assurer la promotion des contrats aidés auprès des employeurs potentiels et d'améliorer leur connaissance des dispositifs, des actions d'information ont été conduites à l'initiative de la Préfecture.

Ainsi, dans le cadre du plan de mobilisation pour l'emploi, les maires du département ont été informés dans un premier temps en juillet dernier de l'augmentation des moyens financiers dédiés à l'emploi des demandeurs d'emploi les plus en difficulté. Une seconde information leur a été délivrée en novembre dernier sur le dispositif CAE, renforcé à la fois en nombre de mesures mobilisables par le secteur associatif et les collectivités territoriales et par l'augmentation du taux de prise en charge. Il a également été prévu que le dispositif soit présenté de façon plus détaillée à l'occasion des conseils communautaires par les trois prescripteurs de contrats aidés.

Signature du millième contrat aidé

Enfin, dans la perspective de toucher directement les publics concernés, plusieurs signatures de contrats aidés médiatisées ont été réalisées en présence du corps préfectoral.

En matière de développement de l'emploi, l'État s'appuie notamment sur les contrats aidés :

1058 signatures de contrats aidés à fin 2011, pour un objectif de 1164

En 2011, 49 Contrats d'accompagnement dans l'Emploi (CAE) supplémentaires

En 2011, 183 Contrats initiatives emploi (CIE) pour un objectif de 224, à destination des publics en difficulté et des chômeurs de longue durée

Des actions d'information conduites pour favoriser le recours aux contrats aidés

→ L'effort porte également sur l'Aide personnalisée au retour a l'emploi (APRE)

Financée par l'Etat via le Fonds National des Solidarités Actives, **l'Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi (APRE) est attribuée aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) soumis à l'obligation de recherche d'emploi** afin de permettre la prise en charge de tout ou partie des coûts auxquels doivent faire face ces personnes lorsqu'elles débutent ou reprennent une activité professionnelle que ce soit sous la forme d'un emploi, d'une formation ou de la création d'une entreprise.

Les champs d'intervention justifiant la mobilisation de l'aide sont notamment les dépenses visant à satisfaire la mobilité, l'équipement professionnel, l'hébergement, le mode de garde des jeunes enfants, les frais de formalités administratives.

Le montant des crédits alloués en 2011 au Territoire-de-Belfort et gérés par le Conseil Général pour le compte de l'Etat, **s'est élevé à 126 116 €, auquel s'est ajouté un reliquat de crédits de 251 572 €** issu des enveloppes précédentes. Ainsi, à fin décembre 2011, 152 dossiers ont été instruits pour près de 84 562 € bénéficiant à 143 allocataires du RSA, principalement pour lever les freins à l'emploi liés à la mobilité.

En 2011, les crédits alloués à l'APRE...

S'élèvent à 126116€ (plus un reliquat de crédit de plus de 250000€)

Bénéficient à 143 allocataires du RSA dans le département

→ PENSER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR RENFORCER SON ATTRACTIVITE

Action n°1 : dans le Territoire-de-Belfort, l'État soutient la filière Énergie

→ L'ETAT PARTICIPE ACTIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉNERGIE DANS LE DÉPARTEMENT

Le secteur de l'énergie, de rayonnement régional, est installé majoritairement dans le nord Franche-Comté et il apparaît, malgré une période 2010/2011 plus difficile, comme un secteur dynamique, créateur d'emplois qualifiés et dont les cycles industriels contribuent à stabiliser le marché du travail. Ce dernier n'est plus de ce fait seulement tributaire d'autres secteurs tels que l'automobile.

Dans la définition retenue, la filière recouvre les activités d'étude, de fabrication, d'installation et de maintenance des moyens de production d'électricité ou de chaleur. La réalité de cette filière, aux cotés des cinq autres mentionnées dans le Contrat de Projet Etat-Région (CPER) et le programme opérationnel FEDER (microtechniques, automobile, plasturgie, agroalimentaire, bois) est bien reconnue aujourd'hui. Cette filière dispose localement des leaders industriels d'importance internationale (ALSTOM POWER (3500 salariés) et GENERAL ELECTRIC (2000 salariés). Autour de ces grands acteurs se sont développées des entreprises sous traitantes possédant une haute technicité et des savoir-faire spécifiques. Le tissu de sous-traitance représente 200 entreprises en Franche-Comté dont 90 dans le seul Territoire de Belfort.

Il s'agit donc d'un bassin de compétences riche de savoir-faire pluridisciplinaires constituant la plus importante structure économique et industrielle représentative de la filière Energie, tant en France qu'en Europe.

L'Etat encourage la filière Énergie dans le Territoire :

100 entreprises et partenaires institutionnels dans la région

7700 emplois directs et 1300 emplois induits

Boucle multi-fluides

Appui au projet MOBILHyTEst et au pôle Véhicule du futur dans le cadre de la stratégie industrielle locale

→ L'ETAT ACCOMPAGNE AINSI L'ASSOCIATION PORTEUSE DU PROJET « VALLÉE DE L'ÉNERGIE »

L'association Vallée de l'Energie déploie ses efforts pour structurer la filière dans le nord-est de la France et cherche à mettre en réseau tous les acteurs de la filière, car les enjeux sont énormes (la demande en énergie va croître de 15 à 25 % par an dans les prochaines années). L'intérêt des actions menées par l'association et notamment de l'apport pour les entreprises est indéniable : mutualisation d'équipements, échanges de compétences, mise en place de formations dans le secteur de l'énergie…

L'association a répondu à l'appel à projet de soutien aux filières dans le cadre des Investissements d'Avenir. Le Comité stratégique des éco-industries (COSEI) a certes émis un avis défavorable mais le projet a été labellisé par le syndicat professionnel GIMELEC. Est également en cours d'étude une plate-forme collaborative d'essais « boucle multi-fluides » afin de limiter les risques et réduire les coûts. Cela nécessite un investissement initial de 7 M€. Un tel équipement, dont l'utilisation dépasserait largement le territoire de Franche Comté, contribuera à pérenniser la filière et à valoriser le territoire. Deux autres projets seront également développés : modélisation du montage (software, Alstom) et le contrôle non-destructif (PME).

Cette structuration revêt une réelle importance pour le territoire qui doit s'étendre sur tout le grand Est de la France. D'autres pistes peuvent être poursuivies : développement de projets (plateformes collaboratives), hydrogène, regroupement des laboratoires sur Techn'hom, mutualisation d'actions avec PME, poursuite du projet de l'Institut d'excellence en matière d'énergie décarbonée (IEED, appel d'offre des Investissements d'avenir).

→ LA PILE A COMBUSTIBLE (PAC) COMME PILIER DE NOTRE STRATÉGIE

La réflexion sur la PAC menée au niveau régional s'est trouvée catalysée par l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'ADEME (hydrogène à piles à combustible) dans le cadre des Investissements d'Avenir. C'est ainsi que le projet MOBILHyTEst a été déposé, porté par le pôle Véhicule du Futur qui a fait de la filière à hydrogène pour la mobilité un de ses segments de développement. Le projet représente 40 M€ et repose sur 5 lots et couvre tout le territoire de la Franche-Comté, dont l'Aire Ubaine, avec la

mise en service d'une flotte de 15 FcityH2 en libre service (entre les gares Belfort, Montbéliard, LGV) et l'expérimentation d'un bus à PAC (Optymo à Belfort, Air Liquide).
Mobilhytest est porteur d'avenir : il constitue un gisement d'emplois (300 emplois créés à terme) chez les partenaires et un objectif national de plus de 50 000 emplois pour la filière. Il inscrit la France dans l'environnement concurrentiel international pour ce secteur naissant. Le projet pourrait se heurter néanmoins aux difficultés suivantes : gouvernance (24 partenaires) ; origine étrangère du bus à PAC ; impactC02 de la production de l'hydrogène; répartition entre avances remboursables et subventions dans le financement. Il s'agit néanmoins du seul projet de mobilité déposé dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.

Les programmes de l'association Vallée de l'énergie seront complétés par des projets de plates-formes collaboratives. La mise en place d'un comité de suivi permettra de trouver des solutions à tout ce qui pourrait faire obstacle au bon développement de ces programmes.

Visite du FC Lab sur le site Techn'hom

Action n°2 : la valorisation de l'espace médian structure notre action en matière d'aménagement du territoire

→ La réouverture de la ligne Belfort-Delle

Le projet de LGV Rhin-Rhône et le positionnement d'une gare TGV à Meroux ont conduit à étudier l'opportunité de la réouverture de la ligne Belfort-Delle. Cette étude d'opportunité a montré qu'en plus du rabattement vers la LGV pour les communes françaises (de Lure à Delle) et suisses (jusqu'à Bienne), la ligne pourrait également porter des fonctions structurantes pour l'agglomération belfortaine. Les conclusions de cette étude cofinancée par l'État, dans le cadre du CPER 2000-2006, les collectivités régionales françaises et les autorités suisses, sous réserve d'une implantation judicieuse de haltes ferroviaires assurant une intermodalité de grande qualité ont amené à inscrire le projet de réouverture au CPER 2007-2013.

Les études portant sur la réouverture du tronçon de ligne entre Delle et Boncourt en Suisse ont été financés dans le cadre du CPER 2000-2006 et par l'Europe (Interreg). L'opération inscrite au CPER 2007-2013 assurera donc la continuité de ces opérations par un raccordement au réseau Franc-Comtois. Elle nécessite les travaux suivants : adaptation / mise à niveau de la plate-forme de la ligne et des ouvrages d'art ; remplacement et électrification de la voie avec signalisation moderne ; création de haltes ferroviaires et remise en service des passages à niveau.

Le coût du projet est confirmé à 95M€ (valeur décembre 2009),soit environ 113M€ à terminaison en 2015. Il existe une incertitude liée au mode d'exploitation qui sera retenu infine par le conseil régional et qui conditionne la création ou non d'une voie d'évitement supplémentaire à celle prévue pour permettre le cadencement à la demie-heure. Les travaux doivent démarrer à la fin du 1er trimestre 2014, pour une mise en service confirmée fin 2015. Dans le cadre de la révision du CPER, un abondement de 6.4M€ a été acté (3.2M€ du conseil régional, et 3.2M€ de l'Etat)

→ La ligne a grande vitesse et l'espace de la Jonxion

140kms de ligne nouvelle ont été construits et raccordés au réseau existant. La ligne relie notamment les régions Alsace, Franche-Comté et Bourgogne à la région parisienne, d'une part, et aux régions Rhône Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées d'autre part.
L'inauguration officielle de la gare Belfort-Montbéliard TGV a eu lieu le 8 septembre dernier par le Président de la République et la ligne LGV a été ouverte le 11 décembre 2011.

Au niveau local, l'arrivée du TGV crée une nouvelle porte d'entrée sur le territoire: la gare de l'Aire urbaine, à mi-chemin entre les 2 agglomérations principales : Belfort et le Pays de Montbéliard, est installée dans une zone encore peu urbanisée. Ce nouveau carrefour ne sera pas seulement ferroviaire avec les travaux de l'élargissement de l'A36 (fin 2012), la

transjurane, l'échangeur de Sévenans qui va devenir un nœud routier international au centre de deux axes majeurs: Paris-Berne et Mulhouse-Dijon, l'ouverture de la ligne Belfort-Delle (2015), l'aménagement de la RN 19 en route express à deux voies d'ici une quinzaine d'années.

En outre, le parc d'innovation Belfort-Montbéliard « la Jonxion » regroupera à terme deux ZAC:
- la ZAC TGV, réalisée par le Conseil Général du Territoire de Belfort, qui s'étend sur 60 hectares dans le périmètre immédiat de la gare (FEDER: 743 000 €)
- la ZAC Plutons, portée par la Communauté d'Agglomération Belfortaine en lien avec le Conseil Général 90, d'une surface de 90 hectares et située au sud de la gare sur l'emprise d'anciens terrains militaires(500 000 € FNADT prévu en 2012 ET 2013)

La Jonxion pourrait accueillir à terme 200 000m2 de locaux et 8 000 salariés. L'ensemble immobilier intégrera des services tels qu'un hôtel Campanile 3 étoiles de 68 chambres (ouverture mars 2014) et un restaurant. Il comprendra également un centre d'affaires regroupant des bureaux et des salles de réunion équipées, avec accès internet et très haut débit. Les créateurs d'entreprises pourront y louer des locaux de 7 à 21 m2 sans engagement de durée et profiter d'une palette de services communs.

Chantier de la gare TGV

→ L'aménagement de l'échangeur entre l'A36 et la Rn19

Cette opération est inscrite dans le Programme de Modernisation des Itinéraires Routiers du réseau routier national en Franche-Comté sur la période 2009-2014.

Ce projet consiste à résoudre des problèmes de capacité et de sécurité actuellement constatés et d'adapter cet échangeur aux trafics qu'il connaîtra après la mise en service de la nouvelle gare TGV de Belfort-Montbéliard et la réalisation de projets connexes portés par les collectivités locales (zone d'activités de la gare, parc d'innovation des Plutons, hôpital médian)

Cette opération comprend:
– l'aménagement de l'échangeur entre la RN 19 et la RD 437,
– la mise à 2x2 voies de la section courante de la RN 1019 comprise entre les franchissements de la RD437 et de l'A36,
– la modification du dispositif d'échange entre la RN 1019 et l'A36 par la création d'une voie nouvelle raccordée sur la RN1019 par un giratoire et sur l'A36 par un échangeur ¾ de trompette.

Le coût total du projet s'élève à 20M€. L'Etat participe à hauteur de 15M€; le conseil général du Territoire de Belfort et le conseil régional à hauteur de 2,5M€ chacun.

En 2011 et pour l'avenir, l'État s'engage pour la qualité du transport et la mobilité :

La réouverture de la ligne Belfort-Delle soutenue par le CPER : 113M€ investis à terme et un abondement État de 3,2M€ en 2011

Ouverture de la LGV et soutien au projet Jonxion : 743000€ de FEDER et 500000€ de FNADT programmés

Financement à hauteur de 15M€ de l'échangeur A36/RN19

→ L'hôpital médian et le pôle logistique

Situé sur la commune de Trévenans, il devrait ouvrir ses portes au second semestre 2015. La construction de ce nouvel hôpital répond à la nécessité de renforcer la qualité des soins offerts aux habitants de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle.
Cette nouvelle infrastructure regroupera l'ensemble des activités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique et accueillera 748 lits et 80% de chambres individuelles.

Le pôle logistique, construit par un Groupement de Coopération Sanitaire, est une structure de coopération publique qui regroupe le Centre Hospitalier Belfort Montbéliard (CHBM) et le Centre Hospitalier de soins de longue durée «le Chênois) » (CHSLD).
Le Groupement de Coopération Sanitaire a en charge de faire construire et d'assurer

l'exploitation du pôle logistique avec du personnel du CHBM et CHSLD.

Le Pôle Logistique (PL) hospitalier du Nord Franche Comté regroupera :

– des quais de livraison et d'expédition pour les poids lourds et le Transport Automatique Lourd
– le magasin général du CHBM
– la pharmacie à usage intérieur du CHBM
– la blanchisserie du CHBM et du CHSLD
– l'Unité Centrale de Production Alimentaire du CHBM et du CHSLD
– le garage du CHBM et la régulation des transports de biens
– la plateforme déchets du pôle logistique et du bâtiment MCO
– les ateliers de maintenance technique et biomédicale
– un ensemble administratif regroupant la direction des achats et de la logistique, la direction des services techniques, le département d'information médicale et la direction informatique.

Il est construit par un partenaire privé via un contrat de partenariat public privée qui inclut le financement, la conception, la construction, la maintenance et le gros entretien renouvellement.

L'Etat porteur du projet de site médian, en partenariat avec les collectivités et les acteurs sanitaires

Permis de construire de l'hôpital médian signé le 8 octobre 2011

Les travaux des deux structures se dérouleront entre 2012 et 2015

Un hôpital médian adapté aux enjeux sanitaires : près de 800 lits, 80% de chambres individuelles

Un pôle logistique permettant de mutualiser les fonctions support

Action n°3 : l'État soutient le réaménagement touristique du Ballon d'Alsace

Les aménagements en cours au Ballon d'Alsace, situé sur 3 régions (Franche-Comté, Lorraine et Alsace) constitue un objectif d'intérêt national en raison de son rôle économique, social, environnemental, paysager et culturel.

L'un des enjeux majeurs pour rendre ce site attractif en été comme en hiver, avec la mise en valeur des milieux et des paysages consiste à passer d'un modèle économique exclusivement basé sur les activités hivernales à une offre touristique de séjour. Ce modèle permettra de générer des activités plus pérennes et des ressources supplémentaires et de faciliter le renouvellement des équipements.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs fixés par la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2007-2013, qui promeut notamment le développement du tourisme de séjour et l'étalement de la fréquentation tout au long de l'année.

A ce jour, l'Etat a déjà participé au financement de ce grand projet à hauteur de 2,034 M d'euros (FNADT - Convention interrégionale du Massif des Vosges + section générale + FEDER 2007-2013 – Programme Opérationnel FEDER Lorraine – Axe Convention Interrégionale du Massif des Vosges).

L'Etat s'investit dans le réaménagement du site du Ballon d'Alsace :

Participation du Territoire-de-Belfort à la Convention inter-régionale du Massif des Vosges

Coopération inter-régionale sur le projet d'aménagement de la zone sommitale et la protection de l'environnement

Financement du projet de réaménagement touristique à hauteur de 2,034M€ au titre du FNADT et du FEDER

Action n°4 : valoriser la ruralité via les pôles d'excellence rurale (PER)

La politique des pôles d'excellence rurale (PER) a permis depuis 2005 de faire émerger 379 projets d'investissement sur les territoires ruraux. Innovants, créateurs d'emploi, fédérateurs et s'inscrivant dans une logique de développement rural, les PER, sont des outils adaptés d'aménagement du territoire, encourageant les initiatives et la structuration de l'activité publique et privée dans de nombreux départements.

Signature de la convention PER le 14 mai 2011

Deux Pôles d'excellence rurale ont récemment été constitués, autour des Communautés de Communes de la Bourbeuse et du Sud Territoire.

Le pôle d'excellence touristique et culturelle dans le bassin de la Bourbeuse porté par la communauté de communes du bassin de la Bourbeuse a été labellisé au mois de juillet 2010. Le projet comprend quatre opérations : la réhabilitation de la synagogue de Foussemagne pour en faire un musée retraçant la vie de la population juive de la commune, la mise en œuvre d'une péniche restaurant spectacle sur la halte fluviale de Montreux-Château, l'aménagement de la halte fluviale de Montreux-Château, la construction de liaisons douces reliant ces sites et permettant de renforcer l'identité de ce territoire à travers une offre de parcours touristique et culturel.
Ce projet, d'un coût total d'environ 2 M d'euros, bénéficie de subventions d'État à hauteur maximale de 33% de la dépense subventionnable. Le montant de l'aide globale PER (aides d'État nationales et déconcentrées et aides européennes) s'élève à 727 204 € maximum.

Le projet de la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) porte sur la valorisation du site des Forges à Grandvillars, patrimoine ancien lié au riche passé industriel du bourg, et à son utilisation pour redynamiser le site en l'intégrant dans la vie de la commune, au cœur d'un nouvel espace le long de la ligne TER Belfort – Delle -Bienne (CH) réactivée en 2015, et à mi chemin entre la future gare TGV (ouverture décembre 2011), et la frontière suisse située à 8 km.
La restructuration industrielle va permettre aux 2 entreprises présentes sur le site de maintenir et développer leurs activités (industrielles et tertiaires) tout en valorisant un site historique. La création de 300 emplois est envisagée à moyens termes (RetD, services à la personne...etc).
Le pôle d'excellence rurale « traitement des métaux et excellence industrielle » porté par la Communauté de Communes du Sud Territoire a été labellisé le 25 août 2011. L'opération portée à l'éligibilité PER se chiffre à hauteur de 3327000€HT et bénéficiera de 1,5M € de subventions État, montant maximum qui puisse être accordé à un PER.

Pour l'excellence rurale, l'État accompagne les deux PER locaux

Signature des conventions PER entre l'État et les collectivités concernées

727 204€ de subventions accordées au PER du bassin de la Bourbeuse (aides d'État et déconcentrées)

1,5M€ de subventions État bénéficiant au PER de la communauté de communes du Sud Territoire

→ MOBILISER NOS DISPOSITIFS POUR FAVORISER LA COHESION SOCIALE

Action n°1 : dans le Territoire-de-Belfort, l'État renforce la cohésion sociale en animant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) a fait l'objet d'une prolongation qui le mènera à son terme en 2014. Pour l'heure, le CUCS reste soutenu par l'État et ses partenaires, le Conseil général, la CAF, la Ville de Belfort et la commune d'Offemont.

En 2011, les crédits CUCS ont été alloués aux structures porteuses de projets « prioritaires », **notre action s'étant structurée autour de cinq volets d'avenir :**

- sur le volet éducation : le Programme de réussite éducative (PRE) et les Contrats locaux d'enseignement scolaire (CLAS)
- sur le volet emploi : divers chantiers d'insertion, la Mission locale espace jeunes (MLEJ), la charte d'insertion ANRU
- sur le volet santé : le Contrat local de santé (CLS) et le projet de maison de santé des Résidences
- sur le volet lien social : le soutien aux centres culturels
- sur la prévention de la délinquance (Fond interministériel de prévention de la délinquance)

Des financements complémentaires ont été mobilisés auprès de l'ACSE pour soutenir les actions du CLS de Belfort. L'Etat a également soutenu toutes les initiatives d'excellence en matière éducative et professionnelle (internats d'excellence, cordées de la réussite)

Le CUCS 2011 représente :

1 059 312€ de crédits, dont 88 964€ au titre du Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Au total, ce sont 97 actions financées sur le département, dont 13 au titre du FIPD

Action n°2 : l'Etat mène une politique dynamique en faveur du logement social et responsable

Visite de logements BBC

Dans le domaine du logement, l'État assure le portage des politiques publiques visant à la mise en œuvre du droit à l'accès au logement pour tous, en partenariat étroit avec les acteurs locaux de l'habitat, collectivités et bailleurs sociaux.

En 2011, la situation du parc privé a été marquée par la réforme du régime des aides de l'Agence nationale de l'habitat du parc privé (ANAH), laquelle a recentré son action sur les propriétaires occupants modestes et les sorties d'habitat indigne. En 2011, elle a notamment co-financé **le projet de réhabilitation lourde de l'As de Carreau (Belfort) à hauteur de 472 000€.**

En 2011, l'action de l'État pour le logement, c'est 4 documents contractuels signés :

- une convention de délégation de compétence entre l'État et la Ville de Belfort sur les aides à la pierre (2011-2016)
- un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique
- une nouvelle convention OPAH avec la CAB
- des avenants aux conventions OPAH des Communautés de communes du Tilleul et de la Bourbeuse

Sur le parc public, la totalité des projets déposés par les bailleurs Territoire-Habitat et Néolia ont pu être financés, s'agissant tant de la création d'une offre nouvelle que de la démolition de logements vétustes. Par ailleurs, la réhabilitation thermique et énergétique des logements sociaux Territoire-Habitat et ICF Nord Est (Glacis et Pépinière) se sont poursuivis, **notamment grâce à une importante mobilisation des fonds FEDER.**

Action n°3 : la rénovation urbaine est priorisée et soutenue par l'ANRU

Dans le domaine de la rénovation urbaine, le projet signé en 2007 entre l'ANRU et les partenaires locaux a été amplifié en 2011.

Ont été intégrés à la nouvelle convention de nouvelles opérations, qui permettront d'achever la restructuration des quartiers de l'Arsot à Offemont, et des Résidences Est secteur Bellevue à Belfort, mais aussi d'amorcer celle des Résidences Ouest, secteur Dorey.
L'une de ces opérations revêt une importance toute particulière : **la création d'un pôle santé pluridisciplinaire aux Résidences.**

L'avancement physique des projets à fin 2011 est le suivant :

- sur 612 démolitions de logements sociaux programmées, 88% sont achevées
- sur 581 logements sociaux à reconstruire, 100 % sont engagés et 483 sont livrés
- sur 1 824 réhabilitations programmées, 100 % sont achevées ou en cours d'achèvement

Les crédits ANRU pour 2011 :

En 2011, 2,4M€ de crédits ANRU non utilisés redéployés par avenant

Sur une participation globale ANRU de 32,9M€, 31,2M€ sont engagés en 2011 (soit un taux d'engagement de 95%)

Un effet de levier conséquent : 141M€ de travaux générés

Rénovation urbaine au cœur du quartier de l'Arsot

A fin 2011, 97% des opérations du projet local de rénovation urbaine sont donc engagées. Sur la période 2006-2010, l'État aura consacré près de 8M€ annuels à la politique de la Ville dans le département, au profit des quartiers prioritaires et de leurs populations.

Un travail partenarial étroit a par ailleurs été engagé avec les services du Conseil Général dans le cadre de l'évaluation du PDALPD 2006-2010 et **l'année 2012 sera consacrée à l'écriture d'un nouveau PDALPD**, en partenariat avec les services du Conseil Général et l'ensemble des partenaires du secteur logement et hébergement.

Action n°4 : la lutte contre l'exclusion reste le pilier de l'action en matière de cohésion sociale

→ L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES SE REDÉPLOIE

En matière d'accès à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées, un plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) pour le Territoire-de-Belfort avait été élaboré en 2010.

Ce plan constitue le cadre de la programmation pluriannuelle et territorialisée de l'offre d'hébergement et de logement adapté. Il sera inclus dans le PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) afin d'assurer la continuité des parcours d'insertion des personnes vers le logement.
Pour le Territoire de Belfort, les axes de

développement privilégiés sont les suivants :

- **favoriser l'accès au logement** ou au relogement en mobilisant les conventions d'utilité sociale et le contingent préfectoral
- **adapter l'offre territoriale** aux besoins des publics en maintenant la capacité d'hébergement au niveau atteint au 31/12/09 et en développant l'offre de logements adaptés (Maison relais : 40 places supplémentaires préprogrammées sur la période 2010-2014)
- **favoriser la collaboration entre les structures** d'hébergement, le secteur sanitaire, l'administration pénitentiaire et la police
- **renforcer l'accompagnement vers et dans le logement autonome** afin d'éviter les ruptures en mobilisant tous les acteurs départementaux de l'accompagnement social
- **améliorer l'action du service intégré d'accueil et d'orientation**

Les travaux de construction par ADOMA d'une maison relais, rue de Marseille à Belfort sur un terrain mis à disposition par la ville de Belfort seront engagés en 2012. Ils permettront d'accroître l'offre de 25 places supplémentaires.

Des relations plus étroites avec les services de psychiatrie ont également été mises en place au cours de l'année 2011. Un projet de protocole de collaboration a été élaboré en 2011 avec la PASS psychiatrie, l'ARS et la DDCSPP, aux fins d'accueillir les personnes fragilisées dans le cadre des dispositifs d'insertion et d'acheminement vers le logement.

→ Première évaluation du SIAO

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation est opérationnel depuis le 23 novembre 2010. En 2011, une évaluation a été engagée par les services de la DDCSPP, la circulaire du 8 avril 2010 relative au SIAO prévoyant l'évaluation du SIAO six mois après sa mise en œuvre opérationnelle.

Il en ressort que 9 partenaires sur 11 portent une appréciation positive sur le fonctionnement du SIAO qui a permis le renforcement du partenariat en matière d'accueil et d'orientation des personnes défavorisées. Toutefois, le SIAO ne répond pas pleinement à sa mission d'observatoire social.

Le comité technique SIAO chargé de suivre son fonctionnement s'est par ailleurs réuni sept fois au cours de l'année 2011. Les thématiques traitées ont porté sur les outils, la présentation des circulaires, les principes de fonctionnement (charte, logo SIAO, levée possible de l'anonymat...), l'analyse des besoins en termes statistiques, la proposition d'items spécifiques, la réalisation d'un guide des établissements. Une charte partenariale signée le 11 mai 2011 a défini les règles de fonctionnement interne au SIAO.

Le premier bilan de l'action du SIAO :

7 comités techniques réunis

Une charte partenariale signée

9 partenaires sur 11 satisfaits

Un rôle d'observatoire social à développer

→ La prévention des expulsions locatives et la mise en œuvre du DALO sont garanties par des dispositifs innovants

L'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre effective dans le département **d'un dispositif novateur, la Commission de coordination des actions de préventions des expulsions (CCAPEX)**. Cette instance, associant de manière large les partenaires locaux du logement, permet aujourd'hui de mieux prévenir les situations d'expulsions locatives dans le département.
La commission de médiation DALO s'est elle réunie 19 fois depuis 2008, et a examiné 54 recours.

L'activité de la CCAPEX en 2011:

2 réunions et 3 recours

74 demandes de concours de la force publique et 45 décisions d'octroi

L'activité de la commission du DALO en 2011 :

5 réunions et 11 recours, dont 6 prioritaires

3 relogements
3 propositions de relogement refusés par les requérants

Action n°5 : enfin, l'État soutient la réorganisation de l'offre de soins dans le cadre des « maisons de santé »

Un cahier des charges national a été élaboré en 2008 qui définit un référentiel national ainsi que les conditions d'évaluation et d'éligibilité à des soutiens financiers par le fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS) pour les maisons de santé pluridisciplinaires. Au-delà d'un projet immobilier, une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) est basée sur un projet d'actions en direction de la population : accessibilité et continuité des soins, développement des soins de prévention, prise en charge coordonnée.

Ainsi, dans le Territoire-de-Belfort, l'État veille à l'équilibre de l'offre de soins proposée, et garantit le respect des « engagements collectifs » pris par les MSP en matière de participation à la permanence des soins, de continuité du service, de contractualisation des objectifs de qualité des soins et de maîtrise des coûts et de participation aux actions de santé publique locales.

En 2011, quatre maisons de santé fonctionnent effectivement dans le département, et ont bénéficié d'importants crédits FNADT et FEDER :

- **Le pôle de santé pluridisciplinaire des Errues de MENONCOURT** : les 18 professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, psychomotrice, diététicienne, orthophoniste, podo-orthésiste, annexe PMI de Belfort) exercent chacun dans leur cabinet mais sont fédérés autour d'un projet de santé et vont se regrouper au sein d'une même structure. Ce projet a bénéficié d'un concours de 100 000€ de FNADT
- **Maison de santé à DELLE** : création d'une maison de santé pluridisciplinaire par rénovation d'un bâtiment. Projet porté par la Mutualité Française du Territoire de Belfort
- **Maison de santé BELFORT-DARDEL** : Un regroupement de professionnels de santé permet de proposer aux habitants du quartier Dardel une offre de santé de qualité. Ce projet a été cofinancé par le **FNADT (106 300€) et le FEDER (285 520€)**
- **Maison de santé à GRANDVILLARS**: cette maison de santé existe depuis 2007 et regroupe 12 professionnels de santé. Le projet a bénéficié de **50000€ de FIQCS (ARS).**

D'autres projets sont évoqués à ce jour, qui ont été mis à l'étude par les services de l'ARS :

- **BEAUCOURT :** l'objectif est d'assurer le maintien d'une offre de premier recours dans le sud du département
- **ETUEFFONT:** l'objectif est d'étudier les modalités permettant d'assurer une présence médicale sur cette commune. L'intention consiste à installer un jeune médecin dans cette commune et à instaurer un mode de fonctionnement pluridisciplinaire avec le pôle de santé des Errues. La maison médicale actuelle pourrait également être réaménagée, la commune étant propriétaire des locaux.
- **ANDELNANS:** le projet permettra de regrouper deux médecins généralistes, deux infirmières et un médecin angiologue. Un projet de santé est en cours de rédaction.
- **Le Pôle de Santé Pluridisciplinaire des Résidences de BELFORT :** les médecins salariés du centre de santé Léon Blum vont se rapprocher de médecins libéraux pour s'installer dans le quartier des Résidences. Situé au sein d'une zone urbaine sensible classée en zone franche urbaine, ce pôle a vocation à répondre aux besoins des habitants et à participer à la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales d'ores-et-déjà définies par l'État.

L'Etat soutient les MSP :

Autour des 4 maisons de santé existantes...

En accompagnant plusieurs projets de MSP à horizon 2015

492 000€ de crédits ont été alloués, dont 206300€ au titre du FNADT et 285 520€ au titre du FEDER

De nouveaux crédits ont été sollicités en 2011 pour le projet de MSP des Résidences, et sont mis à l'étude :
- 979 163€ sur le FEDER
- 575 614€ sur l'ANRU
- 100 000€ sur le FNADT

→ GARANTIR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Action n°1 : dans le Territoire-de-Belfort, l'État garantit la sécurité et l'ordre publics, pour protéger les personnes et les biens

→ LES RÉSULTATS DE LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE SONT SATISFAISANTS EN 2011

Le bilan de la lutte contre la délinquance en 2011 traduit une réponse efficace à l'évolution constatée dans les premiers mois de l'année. Ce résultat a été obtenu grâce à un renforcement de la mobilisation et de l'efficacité des forces de police et de gendarmerie.
Il se traduit par un taux d'élucidation (45,4%) qui a augmenté par rapport à 2010 (+1%) et se situe toujours très au dessus de la moyenne nationale.

> Les atteintes aux biens
Les faits constatés en matière d'atteintes aux biens sont en baisse de 0,7% par rapport à 2010 soit 27 faits en moins.

Zone police : + 0,60%
Zone gendarmerie : - 4,42 %

Toutefois ce chiffre recouvre des évolutions différenciées : si les vols à main armée et les destructions et dégradations de biens baissent respectivement de -22,73% et – 16,29%, les cambriolages augmentent quant à eux de 4,03%.
Néanmoins, s'agissant des cambriolages de résidences principales et secondaires, on enregistre une hausse de +5,77% au niveau départemental, largement inférieure à la tendance nationale (+16%).

> Les atteintes volontaires à l'intégrité physique
Alors que le nombre des atteintes volontaires à l'intégrité physique se stabilise en 2011 au niveau national (+0,1%), il connaît dans le département une baisse importante (-7,12%) soit 67 faits en moins. Cette baisse recouvre toutefois des évolutions différenciées : si les violences sexuelles augmentent (+22,73%), les violences physiques crapuleuses baissent (-22,73%) ainsi que les menaces de violences (-33,99%).

Ces résultats départementaux sont à rapprocher de l'amélioration du taux d'élucidation (+7,98%).
L'augmentation des violences familiales et conjugales témoignent probablement d'une plus grande progression que par le passé à déposer plainte, ce dont il faut se féliciter.

> Les escroqueries et infractions économiques et financières
En 2011, les faits constatés augmentent de 3,87% par rapport à 2010 soit 23 faits supplémentaires :

Zone police : - 4,63 %
Zone gendarmerie : + 31,21%

Cette augmentation est moins importante que celle enregistrée en 2010 (+ 7,4%). Elle est en très large partie imputable aux plaintes liées à l'utilisation d'internet. Or, les faits correspondant dépassent largement les frontières du département.

> L'efficacité de l'action des services de police et de gendarmerie
L'indicateur permettant de mesurer l'efficacité de l'action des services de police et de gendarmerie est en hausse de 17,41%, près de trois fois supérieure à l'augmentation nationale (+6,4%). Les actions d'initiative des services ont permis de révéler de nombreuses infractions, notamment en matière de trafic et revente de stupéfiants (+67,57%, soit 25 faits supplémentaires).

Ces résultats témoignent de l'engagement des forces de sécurité. Ainsi, grâce aux efforts conjugués des forces de sécurité, un grand nombre d'auteurs de faits particulièrement graves ont pu être identifié et arrêté rapidement. En 2011, le taux d'élucidation atteint les 45,4% et a augmenté par rapport à 2010 (+1%). Il se situe très au dessus de la moyenne nationale.

Un bilan encourageant pour la sécurité des personnes et des biens en 2011 :

Une baisse de 23% pour les vols à main armée, et de 16,3% pour les destructions de biens

Une baisse de plus de 7% des atteintes volontaires à l'intégrité physique

Une hausse de 3,9% des escroqueries économiques et financières

Des forces de sécurité efficaces : une hausse de 17,4% de l'indicateur d'efficacité

Un taux d'élucidation de 45,4%, en hausse

→ Les opérations de surveillance « tranquillité » seniors et vacances se révèlent efficaces

> Opération tranquillité seniors

Les personnes âgées plus exposées et vulnérables que d'autres franges de la population, bénéficient d'un dispositif spécifique leur permettant d'être mieux protégées en cas de menace. Les plus de 65 ans représentent 15% de la population totale du Territoire de Belfort. **L'opération tranquillité seniors reconduite cette année** profite à toutes les personnes âgées qui le souhaitent. Elles sont invitées à se signaler directement auprès des services de police ou de gendarmerie.

Depuis le 1er janvier 2011, 554 personnes ont été sensibilisées dans le cadre de l'opération tranquillité seniors.

> Opération tranquillité vacances

Ce dispositif, de nouveau activé durant la période estivale, vise à enrayer de manière significative le nombre de cambriolages susceptibles d'être commis durant l'absence des habitants partis en vacances en renforçant la surveillance des habitations signalées lors de patrouilles quotidiennes, de jour comme de nuit.

Pour l'été 2011, **se sont ainsi utilement inscrites 771 personnes dans le Territoire de Belfort auprès des services de police et de gendarmerie** qui ont mené au total plus de 1900 opérations de contrôles. Aucune de ces personnes n'a été victime de cambriolage durant cette période.

→ La prévention de la délinquance dans le cadre du FIPD

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a une fois encore été mobilisé en 2011. Une enveloppe d'un montant d'environ 90 000€ a ainsi permis de soutenir plusieurs projets, notamment la réalisation d'un diagnostic local de sécurité, à l'échelle de la communauté d'agglomération belfortaine qui devrait conduire à une analyse qualitative du phénomène délinquant.

Ce fonds a également permis de poursuivre la mise à disposition d'un **travailleur social** du Conseil Général dans les services de police et de gendarmerie. Le travailleur social peut intervenir dès lors qu'une situation connue des services de police ou de gendarmerie présente une problématique sociale (violences conjugales et familiales...). Son rôle principal est d'améliorer les conditions d'accueil et la prise en charge des victimes qu'il accompagne dès leur dépôt de plainte. Evaluant la nature des besoins, il s'appuie sur les différents services sociaux extérieurs.

Le développement de la vidéo protection sera poursuivi ainsi que le partenariat avec les collectivités territoriales locales à travers plusieurs instances (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF) etc...). Dans le département, 208 caméras sont installées, dont 116 intérieures et 92 extérieures, dans et aux abords des lieux publics (mairie, commissariat, établissements scolaires...).

Enfin, la signature le 10 novembre 2011 de la **convention de coordination de la police intercommunale du sud Territoire et le groupement de gendarmerie du Territoire de Belfort** s'inscrit pleinement dans le partenariat actuel qui lie les services de police avec les polices municipales de Belfort et de Valdoie.

→ Des actions et dispositifs spécifiques pour améliorer la sécurité

Signature du protocole alerte SMS

Des actions spécifiques ont été menées au cours de l'année 2011 :

> Pour lutter contre la recrudescence des cambriolages, dans le cadre de la cellule anti-cambriolage

> Pour la sécurité des zones commerciales : signature de la convention de sécurisation des deux zones commerciales de Bessoncourt le 8 novembre 2011. De nouvelles conventions seront prochainement signées, afin notamment de sécuriser de nouveaux espaces commerciaux

> Pour prévenir les faits de délinquance commis au préjudice aux commerçants par la signature d'une convention relative à la mise en place de l'alerte SMS

Pour améliorer la sécurité, l'État engage :

Un financement FIPD à hauteur de 90000€ pour financer la prévention de la délinquance

Des actions spécifiques de sécurité anti-cambriolages et de prévention des faits de délinquance commis au préjudice des commerçants

Action n°2 : l'État mène une action volontariste en faveur de la sécurité routière, pour protéger les automobilistes

→ Bilan de l'accidentologie routière en 2011

Les accidents de la route sont plus nombreux, mais moins graves. Ainsi, le bilan de l'accidentalité en 2011 est marqué par une baisse de 20% du nombre de blessés hospitalisés par rapport à 2010 et une augmentation de 4% du nombre d'accidents corporels.

Contrôle routier organisé en 2011

Le nombre de personnes tuées sur les routes reste stable depuis 2009. Sept personnes ont perdu la vie sur les routes du département en 2011, soit autant que les deux années précédentes. Parmi elles, trois avaient moins de trente ans, trois ont trouvé la mort lors d'accidents impliquant des seniors, et deux lors d'accidents impliquant des deux-roues motorisés. Une consommation excessive d'alcool a été constatée lors de deux cas.

Sur une plus longue période, le nombre de tués sur les routes du Territoire de Belfort est en baisse, puisqu'il était de 11 par an en 1993, et de 7 par an depuis 2006.

	2011	2010	Évolution	France 2011
Accidents corporels	**214**	205	4 %	- 3,1 %
Personnes tuées	**7**	7	stable	- 0,6
Personnes blessées	**249**	257	- 3 %	- 3,1 %
dont blessés non hospitalisés	**208**	196	6 %	- 4,2 %
dont blessés hospitalisés	**49**	61	- 20 %	- 6,1 %

→ Les contrôles routiers et automatisés : notre action répressive

> Les contrôles routiers

Au total, les forces de l'ordre ont procédé à plus de 53000 dépistages d'alcoolémie et à 13 immobilisations de véhicules en 2011 dans le cadre de la LOPPSI 2 (Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure) du 14 mars 2011, accordant au préfet le pouvoir d'immobilisation et de mise en fourrière des véhicules.

	2011	2010
Nombre de dépistages d'alcoolémie pratiqués	**53 546**	62 083
Nombre de dépistages positifs	**640**	730
Nombre de P.V. établis pour excès de vitesse	**2 650**	2 203
Nombre de rétentions immédiates du permis de conduire :		
– *suite à alcoolémie*	***281***	*296*
– *suite à excès de vitesse*	***12***	*16*
– *consommation de stupéfiants*	***44***	*40*

> Le Contrôle sanction automatisé

Les 10 radars fixes du département ont procédé à plus de 100 000 contrôles positifs. Le nombre d'infractions à la vitesse constatées dans le cadre du contrôle sanction automatisé a baissé de 17 % en 2011 comparé à l'année 2010.En 2011, la part des infractions commises par des conducteurs de véhicules immatriculés à l'étranger dépasse 46% du total.

	2011	2010
Radars fixes	**100 942**	136 595
Radars embarqués	**34 843**	22 851
Total	**135 785**	159 446

→ La lutte préventive contre l'insécurité routière dans le cadre du plan départemental de sécurité routière (PDASR)

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) représente un budget de 83 500 euros exclusivement pour la prévention dont les enjeux locaux sont :

- les jeunes
- l'alcool et les stupéfiants
- les deux-roues motorisés
- la vitesse
- les piétons

En 2011, 36 actions ont été menées au nombre desquelles figurent :

- le déploiement d'un **village sécurité routière** chez Peugeot à Bessoncourt pendant deux jours sur le thème des trajets professionnels ;
- **une journée de sensibilisation sécurité routière moto** sur le circuit Eisen ;
- la mise en œuvre **d'opérations à caractère préventif sur les dangers de la conduite** sous l'influence de stupéfiants et sous l'emprise d'un état alcoolique à l'occasion du FIMU et des Eurockéennes ;
- **le recrutement d'une animatrice de prévention** qui a tenu des stands de prévention à la nuit de la cabine, au gala de l'UTBM, en discothèque ;
- **une demi-journée à l'attention des correspondants sécurité routière** des communes concernant la réglementation alcool et les aménagements routiers ;
- **une campagne de sensibilisation aux dangers de l'alcool** menée pendant les fêtes de fin d'année en direction des établissements de nuit.

Visite du centre d'éducation routière

Dans le cadre des mesures arrêtées par le comité interministériel de la sécurité routière de mai 2011 et pour faire suite aux instructions ministérielles qui ont suivi, la DDT a assuré en juin l'organisation et la tenue, sous la présidence du Préfet, **d'une réunion de concertation avec les élus et les acteurs locaux de la sécurité routière**, à l'issue de laquelle a été validé le programme de retrait des panneaux de pré signalisation des radars fixes et de déploiement des radars pédagogiques en substitution de ces panneaux. En complément de ce dispositif, ont été étudiées et proposées des zones de danger pour l'implantation de radars pédagogiques (10 sites) sur le réseau routier de l'État et du département.

En 2012, les efforts seront engagés sur les axes suivants :

- **l'alcool et les stupéfiants :** la poursuite de la mobilisation de jeunes pour mener la prévention auprès des jeunes notamment en milieu festif ;
- **la vitesse** : le développement d'actions de sensibilisation des usagers sur la route ;
- **les deux-roues motorisés :** le renforcement de la sensibilisation des élèves en collège
- **les jeunes :** une sensibilisation accrue des jeunes aux risques routiers ;
- et également **les seniors,** auprès desquels des réunions d'information et des activités seront proposées.

En 2011, la double action répressive et préventive de l'État a débouché sur :

Un bilan de l'accidentologie relativement stable (évolution de +4% des accidents corporels)

53546 dépistages d'alcoolémie

100 000 contrôles sanction automatisés et 2650 P.V établis pour excès de vitesse

36 actions de prévention et de sensibilisation : village sécurité routière, dangers de l'alcool au volant, formation des correspondants sécurité routière

Action n°3 : l'État déploie des dispositifs de prévention en matière de sécurité civile et de prévention des risques, pour protéger les citoyens et leur environnement

→ Bilan des plans et exercices de sécurité civile en 2011

Au cours de l'année 2011, le service interministériel de défense et de protection civiles a poursuivi le travail de planification, indispensable à l'organisation de la gestion de crise. **Ont ainsi été élaborés :**

- la disposition spécifique ORSEC épizooties
- la déclinaison départementale du plan intempéries de la zone Est
- le guide de communication de crise

De même, ont été organisés 5 exercices avec le concours des principaux acteurs de la sécurité civile dans le département (SDIS, gendarmerie, police, DDT, DDCSPP, DT-ARS, associations de sécurité civile, gestionnaires de réseaux, maires). Ces exercices ont porté sur les thématiques suivantes :

- plan particulier d'intervention Antargaz à Bourogne (février 2011)
- LGV Rhin-Rhône (mars 2011)
- rupture d'alimentation en eau potable (mai 2011)
- conséquences du passage d'une tempête dans le département (juin 2011)
- accident de TGV avec évacuation de voyageurs (exercice terrain, novembre 2011)
- **4 exercices cadre ont été réalisés :** Antargaz (PCO en mairie de Bourogne) ; LGV Rhin-Rhône au Centre Opérationnel Départemental (COD) ; perturbation d'un réseau d'eau potable au Centre Opérationnel Départemental (COD) et tempête au Centre Opérationnel Départemental (COD)

Un exercice terrain LGV simulant une rupture de caténaires avec immobilisation du TGV à hauteur du viaduc de la Savoureuse a été réalisé le 17 novembre 2011 (120 personnes mobilisées).

En 2011, pour garantir la sécurité civile, l'État a :

- planifié les dispositifs ORSEC, intempéries et communication de crise
- réalisé 5 exercices de grande ampleur sur le PPI Antargaz, la LGV et les événements « rupture d'eau potable » et « tempête »

En 2012, les efforts porteront sur :
- de nouveaux exercices de sécurité (SATER, inondations, plan rouge, PPI bassins de rétention)
- poursuite du travail de planification

→ Le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) du site Antargaz

Le plan de prévention des risques technologiques sur le site d'Antargaz à Bourogne a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 septembre 2011, après consultation de la population par enquête publique.

Le dépôt de GPL ANTARGAZ, situé à Bourogne, est classé SEVESO seuil haut en raison de ses activités de stockage de gaz Propane. Ce site fait l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI) qui définit l'organisation des secours en vue de la protection des populations, des biens et de l'environnement en cas de sinistre dépassant les limites de l'établissement. La réglementation, par le décret n° 2005 – 1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention, impose la réalisation régulière d'exercice pour ce type de site.

C'est pourquoi, la préfecture du Territoire de Belfort a organisé, en relation avec l'exploitant et le maire de Bourogne, un exercice sur ce thème qui a permis de tester l'articulation entre :

- le plan d'opération interne (POI) qui consiste en la gestion de l'incident contenu sur le site de l'entreprise et pouvant être maîtrisé par l'exploitant et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- le plan particulier d'intervention (PPI) qui consiste en la gestion de l'organisation de la sécurité des populations et des secours, dans le cas d'un incident dépassant l'enceinte de l'entreprise

L'exercice organisé était un exercice cadre au cours duquel les actions des différents acteurs (maires de Bourogne et Morvillars, DREAL, pompiers, Préfecture, Antargaz, gendarmerie) ont simulées depuis un poste de commandement opérationnel situé en mairie de Bourogne.

Exercice PPI Antargaz à Bourogne

→ RÉSULTATS DES INSPECTIONS « INSTALLATIONS CLASSÉES »

La Politique de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, des produits et des services s'exerce dans le cadre des directives nationales d'orientation définies par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et de la direction générale de l'alimentation (DGAl), et correspond pour l'essentiel, à des contrôles visant à vérifier le respect de la réglementation.

La qualité : en plus des contrôles généraux de la qualité des aliments comme les fruits et légumes et les vins ou la métrologie (pour éviter que les consommateurs soient trompés sur la quantité), des enquêtes plus ciblées sont menées et portaient en 2011 sur la véracité des appellations, symboles ou signes de qualités donnés à des aliments (signes européens de qualité tels que AOP, IGP, allégations environnementales et nutritionnelles), ou à des produits (sacs en cuir, lunettes solaires, jouets, équipements de protection individuelle, aptitude au contact alimentaire des matériaux, cosmétiques, produits chimiques), et aux indications destinées à donner au consommateur une information sur leur qualité et/ou leur sécurité.

La sécurité : au travers d'un programme d'activité national décliné au plan local et coordonné au niveau régional par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), la DDCSPP contrôle les établissements de production ou d'importation de produits, les prestataires de service, mais aussi les commerces traditionnels ou les grandes surfaces, les marchés, la restauration ou les restaurations scolaires et périscolaires et les transports réfrigérés,

Des contrôles plus intenses ont été réalisés au moment des opérations interministérielles suivantes : OIV (opération interministérielle vacances), OFA (fêtes de fin d'année), manifestations musicales propres au Territoire de Belfort (Eurockéennes et Festival International des Musiques Universitaires), ainsi que dans le cadre de l'affaire fortement médiatisée au niveau européen dite "des concombres espagnols

Tous ces contrôles ont abouti à des suites administratives et/ou pénales, dont les plus marquantes ont été la fermeture temporaire d'un restaurant et la saisie de 215 kg de denrées. Ils ont aussi permis de s'assurer du retrait-rappel d'articles non conformes : jouets, écrans de casques de moto, peintures, souvent consécutifs à des signalements du réseau d'alerte européen Rapex et aussi de constater l'absence d'information du consommateur sur la sécurité dans des cabines de bronzage.

L'ensemble de ces actions se traduit par une amélioration de la conformité globale des établissements dans le département, par exemple dans le secteur de la restauration.

De concert avec la délégation territoriale de l'ARS (agence régionale de santé), la DDCSPP est également intervenue dans la gestion de deux toxi-infections alimentaires collectives en 2011. Elles concernaient des foyers familiaux et les aliments suspectés étaient dans les deux cas des préparations à base de riz (mauvais réchauffage suspecté dans un cas).

→ DIAGNOSTIC 2011 DES RISQUES NATURELS DU DÉPARTEMENT

Bassin de la Savoureuse : les études hydrologiques et hydrauliques sur le bassin Allan-Savoureuse (s'inscrivant dans le cadre du Plan d'Action et de Prévention des Inondations, PAPI), sont en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage EPTB Saône-Doubs. Ces études seront finalisées au début de l'année 2012.

Elles seront ensuite exploitées par la DDT pour le lancement de la révision du PPRi de la Savoureuse qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral de prescription en 2012.

Bassin de la Bourbeuse : après l'étude des crues historiques du bassin de la Bourbeuse fin 2009, un cahier des charges a été réalisé, avec l'appui du CETE (centre d'études techniques de l'Équipement) de Lyon, et lancé pour la consultation de bureaux d'études. L'année 2012 verra le commencement des études hydrauliques et la prescription de la révision du PPRI du bassin de la Bourbeuse et de son extension aux autres communes de ce bassin (non prises en compte lors de l'élaboration du premier PPRI).

Bassin de la Douce : l'État a décidé, en 2010, de réviser l'atlas des zones inondables du bassin de la Douce pour améliorer la compréhension des crues et réaliser une carte des aléas. Le bureau d'études en charge du dossier, finalisera son étude au premier semestre 2012.

Risque sismique : depuis le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010, l'aléa sismique en France a été modifié. Ainsi une partie du département est classé en aléa moyen (35 communes) et l'autre partie en aléa modéré (67 communes). Ce nouveau zonage est applicable à partir du 1er mai 2011. Une information auprès des communes a été réalisée au premier semestre 2011.

→ FAVORISER L'INTEGRATION CITOYENNE DES POPULATIONS IMMIGREES DANS UN CADRE MAITRISE

Action n°1 : l'État s'engage sur la délivrance des titres dans le cadre de l'accompagnement de l'immigration régulière

En 2011, le nombre de titres de séjour délivrés (cartes de séjour temporaire, titres CEE, cartes de résident, certificats de résidence algériens) est en baisse par rapport à 2010. Ce nombre s'élève, en effet, à 1673 contre 1779 en 2010.

1673 titres de séjours délivrés en 2011 dont :

732 titres étudiants (+3 titres par rapport à 2010)

540 pour les salariés étrangers (+20 titres par rapport à 2010)

164 au titre du regroupement Familial (+35 titres par rapport à 2010)

237 autres

> Les étudiants étrangers

La baisse, en 2011, du nombre de titres délivrés en renouvellement à des étudiants étrangers est à mettre en relation avec la mise en place, en 2010, de cartes de séjour pluriannuelles. Ainsi, au final, le nombre d'étudiants étrangers dans le département poursuit son augmentation bien que le total des titres délivrés reste stable en 2011.

Ces étudiants sont principalement des étudiants inscrits en master à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM). En 2011, la part d'étudiants étrangers dans le total des étudiants diplômés de l'UTBM s'élève à 21%. Ces chiffres témoignent du rayonnement international de la formation d'ingénieur dispensée par cette université.

	2009	2010	**2011**
Nombre de cartes de séjour délivrées dans le cadre d'une première demande	139	77	**81**
Nombre de VLS/TS validés par l'OFII	110	170	**239**
Nombre de cartes de séjour délivrées dans le cadre d'un renouvellement	452	482	**412**
TOTAL	**701**	**729**	**732**

> Les salariés étrangers

Les étrangers se voient essentiellement délivrer une première carte de séjour « salarié » sur la base du changement de statut d'étudiant à salarié plutôt que par la procédure d'introduction d'un salarié étranger.

La main-d'œuvre étrangère dans le département est constituée en majorité de personnels hautement qualifiés : ingénieurs, professeurs en recherche, doctorants, cadres, médecins.

Les principaux employeurs de cette main-d'œuvre étrangère sont les grandes entreprises du Territoire de Belfort : ALSTOM et GENERAL ELECTRIC auxquels s'ajoute ALTRAN, un important cabinet d'études qui travaille pour les entreprises du secteur de l'énergie. Figurent également parmi les principaux employeurs de travailleurs étrangers, le Centre hospitalier de Belfort Montbéliard et les universités.

	2009	2010	**2011**
Nombre de cartes de séjour délivrées en première demande	70	58	**56**
Nombre de VLS/TS validés par l'OFII	1	5	**12**
Nombre de cartes de séjour délivrées dans le cadre d'un renouvellement	459	497	**472**
TOTAL	**530**	**560**	**540**

> L'immigration familiale

L'immigration familiale est en augmentation en 2011, avec une nette progression du nombre de titre de séjour « vie privée et familiale » délivrés en première demande :

2009	2010	**2011**
120	129	**164**

Statistiques OFII

La hausse des titres accordés aux conjoints de français explique principalement la progression de l'immigration familiale qui est en recul au niveau national.

Il convient de souligner les bons délais de traitement des demandes de titre de séjour affichés par la Préfecture du Territoire de Belfort, en 2011 :

- premières demandes d'admission au séjour : 55,58 jours contre une moyenne nationale de 90,39 jours ;
- demandes de renouvellement de séjour : 39,83 jours contre une moyenne nationale de 43,61 jours.

Action n°2 : traiter le contentieux des étrangers dans un contexte spécifique

Proposer un accueil spécifique aux étrangers

Comme au niveau national, la Préfecture du Territoire de Belfort est confrontée à une forte augmentation du contentieux des étrangers (+274% entre 2009 et 2011 devant les seules juridictions administratives).

Dans ce contexte difficile également marqué par l'entrée en vigueur de la Loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité qui a apporté d'importants changements dans le droit de l'éloignement et du contentieux nécessitant de la part des agents un effort d'adaptation, le Bureau des nationalités a, néanmoins, réussi à maintenir un taux d'échec au contentieux qui se situe plus de 9 points en dessous de la moyenne nationale. E**n 2011, ce taux est, en effet, de 16,47%, alors que la moyenne nationale s'établit à 25,65%.**

+274% de contentieux étranger entre 2009 et 2011

Un taux d'échec au contentieux de 16,47%

Action n°3 : encourager l'intégration des populations et la diffusion des valeurs républicaines

> Dans le cadre du programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) adopté en 2010, plusieurs actions départementales, financées sur le budget opérationnel de programme (Bop) 104 ont été mises en œuvre en 2011 :

- **des actions linguistiques** à visée professionnalisante ont été conduites par 3 associations, pour un montant de 29 950€

> l'Association départementale d'insertion des jeunes (ADIJ) à Delle et Beaucourt,

> l'Institut formation professionnelle pour adultes (IFPA)

> l'Institut pour le développement, l'éducation et les échanges (IDEE), à Belfort.

- **une action sur la santé** en direction des migrants âgés, réalisée par le Collectif associatif Inser'toits, a bénéficié d'une subvention de 12 000 €.

Par ailleurs, la DDCSPP a reconduit la subvention de l'Etat de 23 750 € (BOP 104) accordée pour la mission exercée par un agent de développement local et d'intégration (ADLI) dans les quartiers ZUS de Belfort. Ce poste est également financé dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Les axes d'intervention de l'ADLI se déclinent autour de 3 thématiques : la réussite éducative, la santé, l'intégration et la citoyenneté. La DDCSPP participe aux comités de pilotage et aux comités techniques animés par la Ville de Belfort en charge de la coordination des actions de l'ADLI avec les autres services et dispositifs contribuant à l'intégration des populations étrangères.

> L'acquisition de la nationalité française

L'acquisition de la nationalité française consacre l'intégration effective et complète d'un ressortissant étranger en France.

Cérémonie d'entrée dans la citoyenneté 2011

S'agissant des naturalisations par décret du premier ministre, le nombre de dossiers de demande de naturalisation par décret instruits par le service est très logiquement en forte baisse par rapport aux années 2008 et 2009, puisqu'il n'y a plus depuis novembre 2009, de stock de dossiers en attente d'instruction :

2008	2009	2010	**2011**
308	385	195	**153**

Dans le Territoire de Belfort, le nombre de personnes naturalisées par décret s'établit, en 2011, à 212. Sur ces 212

personnes, 50 sont originaires du Maroc et 42 d'Algérie.

Il convient de souligner que la Préfecture du Territoire de Belfort affiche, en 2011, un très bon délai moyen d'instruction des demandes de naturalisation par décret. Celui-ci s'établit, en effet à 58,58 jours contre 89,77 jours au niveau régional et 138,83 jours au niveau national.
Les étrangers conjoints de français peuvent, quant à eux, obtenir la nationalité française par déclaration. En 2011, 67 déclarations de naturalisation ont ainsi été souscrites auprès de la Préfecture du Territoire de Belfort, contre 46 en 2010.

Une action menée en faveur de l'intégration des étrangers en 2011 :

Une action linguistique et de prévention santé dans le cadre du PRIPI

Des subventions à hauteur de 65000€

212 naturalisations par décret en 2011 et 67 déclarations de naturalisation

→ MODERNISER LE SERVICE RENDU AU PUBLIC ET ADAPTER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Action n°1 : dans le Territoire-de-Belfort, l'État territorial poursuit sur la voie de la réforme

La réorganisation immobilière des Directions Départementales Interministérielles (DDI) et des Unités Territoriales (UT départementales) arrive à son terme au cours de l'année 2011.

La Réforme de l'Administration territoriale de l'État (RéATE) dans son volet « immobilier » a principalement consisté à rationaliser l'implantation des services de l'État au cœur d'une « cité administrative » nouvelle, organisée autour de 4 bâtiments (contre 8 auparavant). L'ensemble des démarches initiées en ce sens **a abouti au 31 décembre 2011.**

Présentation de la RéATE immobilière

Cette opération a notamment permis :

- **le regroupement dans un même bâtiment** des agents de la DDT et le rapprochement fonctionnel du STAP
- **la localisation de la DDCSPP en un lieu unique** regroupant l'ensemble de ses composantes, sans changement d'immeuble pour l'ONF
- **le regroupement de l'UT DREAL et de l'ARS** dans un même immeuble
- **le regroupement des services de l'UT DIRECCTE** sans déménagement de la DDTEFP.

En 2012, il est prévu la mise en place de deux mutualisations entre la préfecture, les 2 DDI, le STAP et l'ONF par la :

- **mutualisation du courrier :** réalisation de l'affranchissement des plis par la cellule courrier de la préfecture. Le scénario retenu génère sur les frais fixes (contrat de collecte et contrat de location/maintenance de la machine à affranchir) une économie de 4 614 € TTC par an
- **mutualisation de la maintenance immobilière :** réalisation de petits travaux d'intervention en matière d'entretien immobilier par le personnel technique de la préfecture et de la DDT, en lieu et place de l'intervention de prestataires externes.

D'autres chantiers de mutualisation devront également être explorés à l'avenir, notamment sur les sujets de l'imprimerie et du partage des salles de réunion.

La RéATE 2011 dans le Territoire-de-Belfort, c'est :

L'élaboration d'un organigramme clarifié de l'État départemental autour du Préfet

La fusion des anciennes directions départementales dans les DDI et les UT

La rationalisation de la politique immobilière de l'État

Des démarches systématiques de mutualisation sur les fonctions support

Un gage de crédibilité pour l'action d'un État moderne et efficace

Action n°2 : les services de l'État mettent l'accent sur la simplification de la délivrance des titres, au service des usagers

→ Les cartes nationales d'identité et les passeports

La qualité du service rendu aux usagers constitue un souci constant pour nos services. Pour améliorer la qualité et la célérité de ce service, l'État a souhaité porter prioritairement son effort sur la délivrance des titres d'identité.

A cet égard, **les délais de traitement** des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports par la Préfecture du Territoire de Belfort ont encore été améliorés en 2011, à la faveur de la réorganisation de l'effectif dédié.

En 2011, des délais de délivrance améliorés pour les CNI et les passeports :

Pour la CNI, 1 jour en 2011 (contre 2,4 jours en 2010)

Pour les passeports biométriques, 1 jour en 2011 (contre 2,2 jours en 2010)

Mise en place du SIV

→ Le nouveau système d'immatriculation des véhicules a fait ses preuves

La fermeture le 17 décembre 2010 du service des cartes grises à la sous-préfecture de Lure a entraîné un report d'une partie des usagers sur la préfecture du Territoire-de-Belfort.

En effet, les usagers pouvant immatriculer leurs véhicules dans le département de leur choix sans référence au lieu de résidence, de nombreux usagers haut-saônois effectuent désormais leurs opérations d'immatriculation à la préfecture de Belfort. Ainsi, le nombre d'immatriculation d'usagers résidant dans le département de la Haute-Saône est passée de 4 % en 2010 à 12 % en 2011. Face à la hausse de son activité en la matière, **la préfecture a mis en place en 2011 le nouveau système d'immatriculation des véhicules, gage d'efficacité et de qualité, lequel a d'ores-et-déjà fait ses preuves.**

→ La sécurisation des cartes professionnelles des taxis

Les nouvelles dispositions relatives à l'apposition de la carte professionnelle des conducteurs de taxis sur la vitre avant du véhicule a nécessité la mise en place de nouveaux modèles de carte professionnelle. Par voie de convention, la fabrication a été externalisée à l'Imprimerie Nationale mais la demande est faite par les préfectures par le biais d'une application informatique.

Le département du Territoire de Belfort a choisi de remplacer l'ensemble de ces cartes sur une seule année. **Ainsi, 80 cartes professionnelles ont été délivrées aux professionnels des taxis** qui remplissaient les conditions réglementaires.

Action n°3 : tous nos efforts se portent sur l'amélioration de la qualité de l'action et du service publics

La préfecture du Territoire de Belfort est certifiée Qualipref depuis décembre 2007. Elle se doit de respecter deux modules obligatoires portant sur l'accueil général et des engagements communs (comme une réponse systématique aux suggestions et réclamations) et un module optionnel, en l'occurrence la communication de crise.

Différentes actions ont été menées afin d'obtenir le maintien de la certification (en janvier 2012) dont les plus marquantes ont été les suivantes :

- **la réunion du comité local des usagers** : conduite en novembre 2011 avec les partenaires externes de la préfecture (presse, association des maires, associations de consommateurs), le comité a permis de présenter les résultats et le bilan de l'enquête de satisfaction 2011, la tenue des indicateurs Qualipref et a été l'occasion d'aborder les horaires d'ouverture de la préfecture ainsi que l'accès au parc pour le public.
- **L'enquête de satisfaction 2011** : l'enquête de satisfaction annuelle a été réalisée en mai 2011. Le public interrogé était représentatif de la population fréquentant la préfecture puisque Français et ressortissants étrangers ont été sollicités.

Au total, 403 personnes ont été interrogées. Le constat est le suivant :

- 85,1% de particuliers sur l'ensemble du public fréquentant la préfecture
- 60,8% viennent pour une carte grise
- 92,8% jugent l'accueil et l'information par téléphone comme satisfaisant ou très satisfaisant
- 98,5% jugent l'accueil et le service à la préfecture comme satisfaisant ou très satisfaisant (96,7% 2010)

→ DEVELOPPER UN PARTENARIAT RENFORCE AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Action n°1 : l'État soutient activement les collectivités dans la réalisation de projets, en développant des partenariats privilégiés

Présentation du RAE 2010 au Conseil général

En 2011, l'État a contribué à la réalisation de nombreux projets et a entendu développer des partenariats privilégiés avec l'ensemble des collectivités locales. Il a donc versé :

> Au titre des dotations annuelles de décentralisation : une somme globale de 3 917 637 € dont 3 653 315 € versés au département du Territoire-de-Belfort pour :
-la dotation générale de décentralisation (944 598 €),
-la dotation départementale des collèges (708 430 €),
-le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (1 915 101 €),
-la dotation amendes de police relevées par les radars automatiques (85 186 €).

> Au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : cette nouvelle dotation, créé par l'article 179 de la loi n° 201061657 de finances pour 2011 résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR).

La DETR permet de financer des projets d'investissement ainsi que des projets intervenant dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Réunie, à titre transitoire pour 2011 sous un format fusionné DGE/DDR, la commission d'élus a fixé pour 2011 les 4 catégories d'opérations prioritaires et les taux minimaux et maximaux de subvention applicables à chacune d'elles à savoir :
- infrastructures urbaines – voirie et réseaux divers : taux 20% à 40%
- patrimoine : taux 20% à 40%
- développement économique, touristique et environnemental : taux de 20% à 40%
- développement social, maintien des services publics en milieu rural et services à la personne : taux 20% à 40%

La dotation attribuée au titre de 2011 s'est élevée à 1 234 682 € et a permis de soutenir 41 projets sur 66 dossiers déposés par les collectivités éligibles.
Les projets soutenus représentent un total d' investissement de 7 564 412 € de la part des collectivités.
L'année 2011 fut la 1ère année d'utilisation de la plate-forme CHORUS qui a complètement modifié les procédures existantes en matière de gestion comptable des dotations.

> Au titre des subventions parlementaires : ces subventions, accordées par arrêtés ministériels, représentent pour l'année 2011 un montant global de **1 321 257 € et se rapportent à 88 dossiers soutenus par les parlementaires pour un montant d'investissement de 14 453 469 €.** 1 157 833 € ont été versés en crédits de paiement aux collectivités bénéficiaires en 2011 (127 mandatements).

> Au titre des amendes de police : l'enveloppe déléguée au Territoire-de-Belfort, hors ville de Belfort, est répartie par le Conseil Général. La Préfecture en assure la gestion comptable. Pour 2011, la ville de Belfort a **perçu 454 420 € et 36 communes ont été subventionnées pour un montant total de 193 728 €.**

En 2011, l'État a versé plus de 7,1M€ aux collectivités territoriales du département

3 917 637€ ont été versés au titre des dotations annuelles de décentralisation

La DETR a permis de financer 41 projets, pour un montant total de 1 234 682€

1 321 257€ de subventions parlementaires attribuées,

650 000€ au titre des amendes de police

Un effet de levier mesurable de plus de 21M€

Action n°2 : l'État a conduit la mise en œuvre du nouveau Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), en collaboration avec l'ensemble des acteurs

L'année 2011 a principalement été marquée par la mise en œuvre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. A ce titre, le **bureau des collectivités territoriales de la Préfecture a préparé un projet de schéma de coopération intercommunale** en liaison avec la Direction Départementale des Finances Publiques et les collectivités locales concernées.

Lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 16 décembre 2011, un schéma départemental de coopération intercommunale a été approuvé par 32 voix Pour et 5 voix Contre sur 40 membres de la CDCI et adopté par **arrêté préfectoral le 29 décembre 2011.**

Le nouveau SDCI prévoit :

L'intégration de cinq communes isolées à la Communauté d'Agglomération Belfortaine et à la Communauté de Communes Sud Territoire (CCST) au 1er janvier 2013

La modification du périmètre de la CCST avec l'intégration des sept communes du sud de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse (CCBB) et la fusion de la CCBB modifiée et de la Communauté de Communes du Tilleul (CCT)

En 2014 la dissolution de six syndicats intercommunaux.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

www.territoire-belfort.gouv.fr